



**COINGS**

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2022

- **Présents** : Jean Tortosa, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Maud Bazier, Laëtitia Brugeat, Benjamin Delage, Alexandre Fillonneau, Martine Tortosa, Véronique Brault, secrétaire de mairie,
- **Absents excusés** : Cécile Artacho (pouvoir à Abdel Eragragui)
- **Absente** : Marion Desmarelles
- **Secrétaire de séance** : Laëtitia Brugeat

2 habitantes de la commune assistaient à la séance

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

### **PV de la séance du 4 avril 2022**

Adopté à l'unanimité

### **Demande de Fonds de concours 2022 pour travaux de voirie**

Des travaux de voirie sont nécessaires et urgents rue du château d'eau (entre l'allée des Cèdres et la rue du Bois), d'autant plus que les bus horizon vont l'emprunter à partir de l'été 2022. Il s'agit de travaux d'élargissement et de renforcement de la chaussée.

Il est rappelé que par décision du conseil municipal du 7 juin 2021, la commune a adhéré à un groupement de commande pour travaux de voirie organisé par Châteauroux-métropole. La société Eurovia attributaire du marché depuis octobre 2021a présenté un devis concernant ces travaux : 68678,10 € HT soit 82413,7 € TTC.

Il est proposé au conseil de valider cette opération et de solliciter le fonds de concours de Châteauroux-métropole à hauteur de 15550 €.

Projet adopté à l'unanimité.

### **Adhésion à un groupement de commandes pour taille et élagage d'arbres**

Un certain nombre d'arbres situés sur le domaine communal ne peuvent être taillés ou élagués par les employés communaux. Le recours dans le passé à des entreprises spécialisées s'est avéré particulièrement coûteux.

Châteauroux Métropole a proposé de participer à un groupement de commandes pour des prestations de taille et d'entretien des arbres des parcs et jardins ; la commune de Coings a manifesté son intérêt pour l'opération, de même que les communes d'Ardentes, Déols, Saint-Maur et Arthon.

Il est donc proposé :

- De constituer un groupement de commandes entre la ville de Châteauroux, la commune d'Ardentes, la commune d'Arthon, la commune de Coings, la commune de Déols et la commune de Saint-Maur pour des prestations de taille et d'entretien des arbres dans les parcs et jardins.
- De désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres, Madame Martine Lacotte, titulaire et Monsieur Abdel Eragragui, suppléant, pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes.

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes
- D'autoriser le maire à la signer

Projet d'adhésion adopté à l'unanimité

### **Mise à disposition gratuite du logement de l'école**

Dans le cadre du conflit en Ukraine et par solidarité avec le peuple Ukrainien et ses réfugiés, les deux logements communaux vacants avaient été mis à disposition du préfet.

Une initiative personnelle d'un habitant de la commune a permis le rapatriement de 4 jeunes femmes ukrainiennes, qui en accord avec la préfecture, sont hébergées dans le logement jouxtant l'école (ce logement ayant totalement été équipé par notre concitoyen).

Il est proposé au conseil de mettre à disposition gratuitement ce logement et de prendre en charge les frais d'électricité et d'eau de ces personnes, le temps nécessaire au vu de la situation dramatique de ces réfugiés. Ceci constituera l'effort de solidarité de la commune envers le peuple ukrainien.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **Participation communale à la protection sociale complémentaire en faveur des personnels communaux**

Le conseil, lors de sa séance du 14 février 2022 avait été informé de l'obligation pour les collectivités (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021) de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence). Ces montants ne sont toujours pas fixés.

Le conseil avait alors décidé de faire une information sur le dispositif auprès des agents municipaux, de porter à 10 € par mois la participation au titre de la prévoyance, de fixer à 10 € par mois la participation au titre de la mutuelle, et de mettre en application ces dispositifs à compter du 1er juin 2022, l'avis du comité technique étant préalablement nécessaire.

L'avis favorable du comité technique venant d'être transmis, il est proposé au conseil de confirmer les montants proposés en février (soit 10 € au titre de la mutuelle et 10 € au titre de la prévoyance) et de mettre en place le dispositif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 après réception des attestations de cotisations de prévoyance et/ou de mutuelle. (la date de mise en application est repoussée d'un mois de façon à laisser le temps de consulter les agents).

Adopté à l'unanimité

### **Publicité des actes des collectivités territoriales**

L'ordonnance du 7 octobre 2021 a réformé les règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Un certain nombre de dispositions en matière de publicité évoluent à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- pour les communes de plus de 3500 habitants, la publicité des actes sous forme électronique est obligatoire
- pour les communes de moins de 3500 habitants, la publicité sera effectuée soit par affichage, soit par publication sur papier avec mise à disposition du public de manière permanente et gratuite, soit par publication sous forme électronique

Pour ces dernières communes, il appartient au conseil municipal de choisir, avant le premier juillet 2022, le mode de publicité retenu. A défaut de délibération prise avant cette date, la publicité devra se faire sous forme électronique.

Il est donc proposé au conseil de choisir le mode de publicité par voie électronique par insertion sur le site internet de la commune.

Le site internet dispose de suffisamment d'espace pour permettre la publication des actes. De nouvelles rubriques devront être créées. Une réflexion sera menée concernant l'organisation de la mise en ligne des actes (ainsi que la gestion des suppressions après le délai utile).

Par souci écologique et pour devancer l'obligation future de publicité électronique des actes, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Implantation d'un marché place des tilleuls**

Le comité des fêtes de Coings organise depuis le 8 mai 2022, et tous les 2<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois, un marché place des tilleuls.

De manière à faciliter l'organisation du marché, un arrêté municipal a été pris à cette occasion pour autoriser l'occupation du domaine public le dimanche 8 mai et interdire le stationnement place des tilleuls du samedi soir au dimanche après-midi.

Il est proposé de pérenniser ces dispositions dans le cadre d'un arrêté permanent.

Adopté à l'unanimité

#### **Subvention à l'ONAC pour le Bleuet de France**

L'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre se charge chaque année, lors des différentes cérémonies commémoratives, un appel à la générosité publique pour contribuer aux actions menées en faveur des victimes de guerre, du terrorisme, pupilles de la nation par l'œuvre Nationale du Bleuet de France

Le nombre de participants lors de ces cérémonies étant malheureusement faible, il est proposé de faire un don de 50 € pour contribuer aux actions du Bleuet de France.

Adopté à l'unanimité

#### **Installation d'un distributeur de pizzas**

Un habitant de la commune, directeur départemental de la société « les pizzas Démoniak » sollicite l'autorisation de l'installation d'un distributeur de pizzas sur la commune

Après échanges, la demande est refusée à la majorité

6 voix contre (Laëtitia Brugeat, Benjamin Delage, Abdel Eragragui (+ pouvoir), Alexandre Fillonneau, Michel Lacou)

1 abstention (Maud Bazier)

4 voix pour (Martine Lacotte, Jean-François Morin, Jean Tortosa, Martine Tortosa)

#### **Remboursement des échéances de location de photocopieurs**

Les photocopieurs installés à la mairie et à l'école font l'objet d'un contrat de location auprès de la société GRENKE par l'intermédiaire de Berry Buro, celui de la mairie se terminant en juillet 2022 et celui de l'école en mars 2023.

Afin de pouvoir procéder à un changement de matériel et d'installer le photocopieur de la mairie à l'école à l'échéance de 2023, un nouveau contrat de location a été négocié prolongeant le contrat de l'appareil de la mairie jusqu'à mars 2023, dans des conditions financières avantageuses.

Berry Buro propose de rembourser les échéances GRENKE concernant le photocopieur de la mairie ; pour cela une facture doit être établie par le maire.

Il est demandé au conseil d'approuver cette opération.

Adopté à l'unanimité

### Décisions modificatives

Le montant de l'excédent d'investissement 2021 reporté en section d'investissement du budget 2022 d'investissement du budget 2022 est erroné : le montant doit être de 417 980.50 € et non de 416 480,50 €. (La différence de 1 500 € correspond aux restes à réaliser qui ont été comptabilisés 2 fois). Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à reporter la somme de 1 500 € sur le budget 2022 et de répartir cette somme de la façon suivante :

- 1 500 € au 001 recettes d'investissement
- 1 500 € compte 205 dépenses d'investissement

Adopté à l'unanimité

### Questions diverses

- Deux subventions ont été accordées suite à l'achat du micro-tracteur (17699 € au titre du FAR et 11799 € au titre de la DETR) soit au total 50% du montant de l'achat.
- Les travaux de voirie prévus route de la Champenoise sont décalés en septembre de manière à permettre la réfection de chaussée par le département.
- SUEZ a demandé la remise en état du chemin d'accès à la station de pompage (un devis de 6800 € a été obtenu)
- L'aménagement et la mise aux normes des quais de bus débutera par ceux des Tournesols, de l'Avenue Marcel Dassault et de l'arrêt de bus de Coings. La mise aux normes des autres arrêts se fera progressivement
- Un grillage va être installé autour du stade sous la main courante pour empêcher les lapins de détériorer le terrain de foot.
- Des devis sont en attente pour la réfection des sanitaires de maternelle
- La mission d'un mois de l'archiviste du centre de gestion est terminée ; un premier tri a été opéré qui donnera lieu à un versement aux archives départementales et à destruction des documents ne devant pas être conservés. Un travail complémentaire, estimé à deux mois supplémentaires est nécessaire pour achever l'opération.
- La rénovation de l'éclairage public va débuter dans les jours qui viennent, les travaux débiteront par Les Ombelles. En plus du changement à l'identique, quelques éclairages seront rajoutés) : allée des loisirs, place des tilleuls, parking du stade, terrain d'entraînement du foot.
- Une réflexion est engagée sur la mise en place d'un Programme Éducatif Territorial pour l'accueil de loisir du mercredi, en relation avec l'école.
- Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.
- Rappel sur le plan sécheresse émis par la préfecture. Il est demandé à tous nos concitoyens de faire preuve de civisme.
- Benjamin Delage évoque le survol de la commune par un avion de voltige et les nuisances induites. Des précisions seront sollicitées auprès du directeur de l'aéroport.
- Une question a été posée par un concitoyen sur la page Facebook au sujet des corbeaux dans Céré. Des actions ont déjà été menées mais n'ont pas totalement réglé la question.
- Abdel Eragragui demande qu'un rappel sur la réglementation des nuisances sonores soit distribué par voie postale. Il est suggéré d'appeler l'attention sur toutes les formes d'incivilités constatées.

- Laëtitia Brugeat informe le conseil que la commission de contrôle de la révision des listes électorales s'est réunie mais que le quorum n'est plus atteint depuis le décès de M. Albert Borget. Il est donc nécessaire de désigner un nouveau membre pour le remplacer, plusieurs personnes sont proposées ; elles seront contactées pour savoir si l'une d'entre elles souhaite siéger dans cette commission.
- Il est signalé que la bouche d'incendie place des Tilleuls semble endommagée. Il est répondu que SUEZ va prendre le relais de la SAUR pour la surveillance et l'entretien de ces dispositifs essentiels en matière de sécurité.
- Un nouveau courrier sera distribué prochainement pour que les personnes vulnérables qui souhaitent être contactées durant les périodes de canicules se manifestent pour être inscrites sur le registre prévu à cet effet.
- Les boîtiers des défibrillateurs ne ferment plus correctement, un devis doit être demandé pour procéder à leur remplacement, les consommables doivent être changés en fin d'année.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 novembre 2022.
- Le projet décoration de Noël est reconduit cette année, une première réunion préparatoire aura lieu en juin.
- Le problème de l'alimentation en eau des marais est évoqué ; Monsieur Zinck, chargé de mission au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI) va être consulté concernant l'entretien et l'écoulement de la Ringoire
- L'installation d'une grainothèque sur le même principe que la boîte à livres est évoquée. Un appel aux bonnes volontés des habitants est lancé pour mener ce projet.

Fin du conseil municipal 20h30.